Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le 22 SEP. 2021
ID : 085-200023778-20210916-DCB2021_07_15-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

RELEVE DE LA DECISION N° 2021 07 15

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 16 septembre 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles, à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD, Laurent BARBEAU en remplacement de Yann THOMAS.
Absents : Yann THOMAS, Michel REMAUD.

Proposition de cession de 10 logements locatifs sociaux appartenant à la Communauté de Communes

Il est rappelé au Bureau Communautaire la vente de 21 des 31 logements locatifs sociaux appartenant à la Communauté de Communes, suivant la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 au profit de l'ESH PODELIHA (POur le DEveloppement LIgérien de l'HAbitat), pour un montant de 1 870 000 €, la signature de l'acte authentique étant intervenue le 15 juin 2021.

A partir de la création de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie le 1er janvier 2010, les 31 logements locatifs sociaux construits par l'ancienne Communauté de Communes « Atlancia » de 2005 à 2010 (1 logement à L'Aiguillon sur Vie, 4 logements à La Chaize-Giraud, 3 logements à Coëx, 6 logements à Givrand, 10 logements à Landevieille et 7 logements à Saint Révérend) ont été gérés par le service « habitat ».

Considérant que la Communauté de Communes n'a plus la compétence de la construction et de la gestion des logements locatifs sociaux, il avait été proposé en 2019 la cession des logements locatifs sociaux appartenant à la Communauté de Communes, à l'exception des 10 logements de l'unité de vie « Le jardin des Ors » à Landevieille.

Le Conseil Municipal de Landevieille, consulté à la demande de Madame le Maire, lors de sa séance du 26 mai 2021, a donné un avis favorable à la cession par la Communauté de Communes de ces 10 logements. L'avis du Domaine en date du 8 juin 2021 stipule que la valeur vénale de cet ensemble immobilier peut être estimée à 550 000 €.

Il est précisé que la construction de ces logements a été financée en partie par 2 prêts, dont le capital total restant dû au 1er octobre 2021 s'élève à 509 573,03 €, auquel il conviendra de rajouter l'indemnité de remboursement anticipé évaluée à 10 844,45 €.

Le Bureau Communautaire est interpellé quant à la cession de ces 10 logements, étant précisé que les bailleurs sociaux propriétaires de logements sur la Vendée seront interrogés pour la présentation d'une offre d'acquisition.

Il est fait remarquer que ces logements relèvent du régime juridique spécifique des logements locatifs conventionnés en application des articles R.353-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation qui s'imposera à l'acquéreur : obligation de maintien des logements à usage locatif pendant la durée de la convention, prix des loyers encadrés.

Le Bureau Communautaire,

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le 22 SEP. 2021
ID : 085-200023778-20210916-DCB2021_07_15-DE

Dûment convoqué,
Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article unique</u> : EMET un avis favorable à la cession de 10 logements locatifs sociaux « Le Jardin des Ors » à Landevieille, appartenant à la Communauté de Communes.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 21 septembre 2021

Le Président,

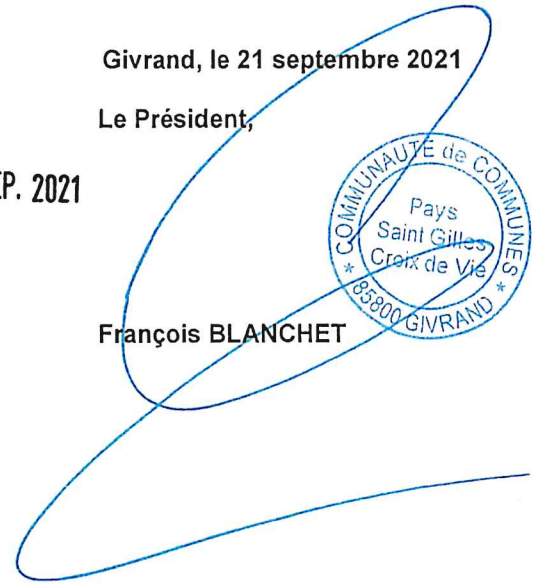

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 21 SEP. 2021
- de l'affichage le : 22 SEP. 2021
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 22 SEP. 2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.